

AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION LAUREATE DE L'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT, IMPLANTEES EN MER

Sélectionner la référence concernant le contrat concerné par l'avenant parmi les 2 possibilités :

JUILLET 2011 - n° 2011/S 126-208873

MARS 2013 - n° 2013/S 054-088441

AVENANT N° X au contrat n° XXXXX du JJ/MM/AAAA

« Parc éolien en mer de XXXXX »

ENTRE

ELECTRICITE DE FRANCE, société anonyme au capital social de 2 084 365 041 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, dont le siège social est situé au 22-30 avenue de Wagram Paris 8^{ème}, représentée par XXX en sa qualité de XXX, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée par « **l'Acheteur** »

ET

XXXX, société XXXX au capital de XXXX euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de XXXX sous le numéro XXXX, dont le siège social est situé XXXX, représentée par XXXX, en sa qualité de XXXX, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après désignée par « **le Producteur** »

Ci-après individuellement désignées par « **Partie** » ou collectivement par « **Parties** ».

Exposé des motifs :

Le JJ/MM/AAAA, les Parties ont conclu le Contrat-Cadre référencé XXXX.

Le Producteur a adressé au ministre chargé de l'énergie, par courrier en date du XXXX, une demande d'augmentation de la puissance de l'Installation pour porter cette puissance de XXXX MW à XXXX MW. Elle est justifiée par [motif à détailler].

L'augmentation de puissance étant strictement inférieure au seuil de 20% défini par l'article L. 311-1 du code de l'énergie, et la nouvelle puissance étant inférieure ou égale à la puissance maximale installée prévue dans le cahier des charges, un nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter a été publié pour mettre à jour la puissance de l'Installation.

D'autre part, le Producteur a fourni au ministre chargé de l'énergie le justificatif démontrant que le montant maximal de l'aide d'Etat sur 20 ans en millions d'euros dont il pourrait bénéficier, stipulé dans la décision de la Commission européenne déclarant l'Offre et les modalités de sa mise en œuvre compatibles avec les règles européennes relatives aux aides d'Etat n°[XXX] datée du XX/XX/XXXX, est inchangé.

En considération de ce qui précède, les parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - CLAUSES MODIFIEES

L'article IV du Contrat-Cadre conclu le JJ/MM/AAAA est complété par comme suit :

« L'arrêté du JJ/MM/AAAA précité est remplacé par un arrêté du JJ/MM/AAAA.

En application de ce nouvel arrêté, la puissance maximale installée C₀ de l'Installation est portée à XXXX MW. »

L'article XIV-1 du Contrat-Cadre conclu le JJ/MM/AAAA est complété comme suit :

« L'augmentation de puissance de l'Installation ne modifie pas le montant maximal de l'aide d'Etat sur 20 ans en millions d'euros dont bénéficie le Producteur stipulé dans la décision de la Commission européenne déclarant l'Offre et les modalités de sa mise en œuvre compatibles avec les règles européennes relatives aux aides d'Etat n°[XXX] datée du XX/XX/XXXX. »

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet [choisir la formulation adaptée] à sa date de dernière signature par les Parties / à la date du JJ/MM/AAAA.

ARTICLE 3 : PORTEE DE L'AVENANT

Les clauses et conditions du Contrat-Cadre qui ne sont pas amendées ou supprimées par le présent avenant conservent leur plein et entier effet, et demeurent pleinement applicables dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant qui prévalent.

Les modifications apportées par le présent avenant emportent tous effets sur les clauses du Contrat-Cadre et sur les clauses des Contrats de Tranche conclus en application du Contrat-Cadre.

La(les) pièce(s) justificative(s) suivante(s) est(sont) jointe(s) en annexe :

- Le courrier de notification d'augmentation de puissance et de demande d'avenant au Contrat-Cadre du JJ/MM/AAAA adressé par le Producteur au Cocontractant
- Nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter de l'installation
- Autre document le cas échéant

Fait à Paris en deux exemplaires, le

Pour le Producteur <i>Nom et qualité du signataire</i>	Pour l'Acheteur <i>Nom et qualité du signataire</i>

Annexe